

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 20 février 2019 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée

M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec
Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec
Mme Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec
M. Patrick Voyer, conseiller de la Ville de Québec, en remplacement du maire Régis Labeaume
M. Raynald Brulotte, conseiller de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, en remplacement du maire Sylvain Juneau

Sont également présents: M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée
M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec
M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec

Ouverture de la séance

À 10 h 30, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CA-2019-0066

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Raynald Brulotte,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 6 février 2019

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,
appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 6 février 2019, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

Dépôt d'une lettre de monsieur Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, datée du 19 février 2019, désignant monsieur le conseiller Raynald Brulotte pour le remplacer lors d'empêchement à siéger au conseil d'agglomération de Québec, et plus spécifiquement pour la séance du 20 février 2019.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Adoption des résolutions

Renouvellement du contrat pour le support et l'entretien annuel des logiciels et progiciels *Unicité*, *Constat Express* et *Genero* pour le Service des affaires juridiques - Cour municipale (Dossier 46606) - AP2019-020 (CT-2408037) — (Ra-2104)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,
appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de renouveler le contrat adjudgé à *PG Solutions inc.* pour le support et l'entretien annuel des logiciels et progiciels *Unicité*, *Constat Express* et *Genero* pour le Service des affaires juridiques - Cour municipale pour l'année 2019 (Dossier 46606), pour une somme de 147 110 \$, excluant les taxes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0069

Renouvellement du contrat pour la fourniture de divers filtres de ventilation pour bâtiments (VQ-47324) - AP2019-025 (Ra-2104)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de renouveler le contrat adjugé à *Hardy Filtration inc.* pour la fourniture de divers filtres de ventilation pour bâtiments, du 1^{er} février 2019 au 31 janvier 2021, conformément aux conditions prévues au cahier des charges VQ-47324 et aux prix unitaires de sa soumission du 9 décembre 2015, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0070

Modification de la résolution CA-2015-0295 relative à l'affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble désigné comme étant trois parties du lot 427 du cadastre de la paroisse de Saint-Tite, circonscription foncière de Montmorency - DE2019-021 (Modifie CA-2015-0295) (Ra-2104)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de modifier la résolution CA-2015-0295, adoptée le 7 juillet 2015, relative à l'affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble désigné comme étant trois parties du lot 427 du cadastre de la paroisse de Saint-Tite, circonscription foncière de Montmorency, et à la vente de cet immeuble, par le remplacement du 2^e paragraphe du point 2, lequel devra se lire comme suit :

« Il est également résolu d'accepter l'établissement, pour bonnes et valables considérations, d'une servitude réelle et perpétuelle de drainage pour l'écoulement des eaux de ruissellement, affectant le lot 427-4 dudit cadastre, propriété de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps en faveur du lot 427-5 dudit cadastre, propriété de la Ville de Québec. La servitude de nonaccès affectant le lot 427-4 dudit cadastre est aussi consentie pour bonnes et valables considérations. »

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0071

Adoption du Schéma de couverture de risques en incendie 2019-2024 - PI2018-011 (Ra-2104)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

1° d'adopter le Schéma de couverture de risques en incendie 2019-2024, à la suite de la délivrance de l'attestation de conformité

par le ministère de la Sécurité publique;

- 2° d'autoriser la publication d'un avis dans un journal diffusé sur le territoire de l'agglomération fixant la date d'entrée en vigueur dudit schéma au jour de son adoption par le conseil d'agglomération.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0072

Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Daniel Genest (ID. 169991) à titre de directeur de projet – Réseau structurant de transport en commun, conception et réalisation - RH2019-064 (CT-RH2019-064) — (Ra-2104)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Raynald Brulotte,

il est résolu d'autoriser la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Daniel Genest (ID. 169991) à titre de directeur de projet - Réseau structurant de transport en commun, conception et réalisation à compter du 11 mars 2019, et ce, pour une durée indéterminée, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0073

Modification de la nomenclature des emplois professionnels - RH2019-069 (Ra-2104)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter la modification proposée à la nomenclature des emplois professionnels et d'adopter la nomenclature des emplois professionnels modifiée, telles que présentées aux annexes jointes au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0074

Entente de services professionnels et techniques entre la Ville de Québec et L'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord (L'APEL), relative à la réalisation de projets supplémentaires pour approfondir les connaissances sur l'eau et orienter les efforts pour sa protection (Dossier 53148) - AP2019-044 (CT-2411501) — (Ra-2105)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente de services professionnels et techniques entre la Ville de Québec et *L'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord (L'APEL)*, relative à la réalisation de projets supplémentaires pour approfondir les connaissances sur l'eau et orienter les efforts pour sa protection, pour une somme de 256 609 \$, excluant les taxes, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° les directeurs du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et du Service des approvisionnements à signer ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

CAAM-2019-0075

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à la zone de permis de stationnement 4, R.A.V.Q. 1235, et dépôt du projet de règlement - [TM2019-010](#) (Ra-2105)

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement* afin d'étendre à l'ouest le périmètre de la zone de permis de stationnement 4 jusqu'à la ruelle des Braves.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CAAM-2019-0076

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à la zone de permis de stationnement 27, R.A.V.Q. 1236, et dépôt du projet de règlement - [TM2019-003](#) (Ra-2105)

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement* afin d'étendre le périmètre de la zone de permis de stationnement 27 au nord jusqu'à la 25^e Rue et au sud jusqu'au boulevard Montmorency.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CAAM-2019-0077

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à une nouvelle zone de permis de stationnement, R.A.V.Q. 1237, et dépôt du projet de règlement - TM2019-005 (Ra-2105)

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement* afin de créer la zone de permis de stationnement 28 située approximativement à l'est de l'avenue Champfleury, au sud de la rue des Intendants, à l'ouest de la rue Monseigneur-Gosselin et de son prolongement vers le sud et au nord du boulevard Montmorency.

Ce règlement prévoit également les catégories et conditions de délivrance des permis de stationnement de la zone 28.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CAAM-2019-0078

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge, R.A.V.Q. 1243, et dépôt du projet de règlement - TM2019-018 (Ra-2105)

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement* afin de modifier, d'ajouter et de retirer des interdictions d'effectuer un virage à droite au feu rouge à plusieurs intersections dans les arrondissements de La Cité-Limoilou, de Charlesbourg, des Rivières, de Sainte-Foy—Sillery—Cap-Rouge et de La Haute-Saint-Charles.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CAAM-2019-0079

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1255, et dépôt du projet de règlement - IN2019-007 (Ra-2105)

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de réfection et de construction d'infrastructures municipales ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents, de même que l'acquisition d'immeubles et de servitudes ainsi que le versement de subventions et de contributions financières, le tout aux fins de la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 176 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'acquisition des biens et le versement de subventions et de contributions financières ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2019-0080

Appropriation de 117 600 \$ à même le fonds général de l'agglomération - IN2019-007 (Ra-2105)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approprier 117 600 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1255. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Adoptée à l'unanimité

Adoption de règlements

CA-2019-0081

Règlement de l'agglomération sur des travaux de réaménagement de nature mixte des stationnements et espaces publics du secteur Roland-Beaudin de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1241 - PA2018-174 (Ra-2102)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réaménagement de nature mixte des stationnements et espaces publics du secteur Roland-Beaudin de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1241.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0082

Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet de terminus d'autobus et d'un stationnement incitatif sur la partie du territoire formée des lots numéros 1 216 765, 1 539 384, 1 539 437, 1 539 438, 5 915 200 et 5 915 201 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1244 - PA2019-003 (Ra-2102)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet de terminus d'autobus et d'un stationnement incitatif sur la partie du territoire formée des lots numéros 1 216 765, 1 539 384, 1 539 437, 1 539 438, 5 915 200 et 5 915 201 du cadastre du Québec*, R.A.V.Q. 1244.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0083

Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, R.A.V.Q. 1246 - **FN2019-002 (Ra-2102)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais*, R.A.V.Q. 1246.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0084

Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1249 - **TM2019-016 (Ra-2102)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1249.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0085

Règlement de l'agglomération sur des interventions mixtes en matière de systèmes de transport intelligent et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1250 - **TM2019-013 (Ra-2102)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des interventions mixtes en matière de systèmes de transport intelligent et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1250.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 10 h 40.

Steeve Verret
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/mp